



## Licencement salarié protégé

Par **Jasmyne**, le **04/01/2022** à **16:49**

Bonjour,

Je suis salariée et déléguée suppléante dans une entreprise privée. Je fais face à une procédure de licenciement pour inaptitude depuis le 16 novembre 2021. A ce jour je n'ai toujours pas reçu le courrier me stipulant la date de rupture de mon contrat et donc de mon solde de tout compte. Je ne sais pas pourquoi je suis inapte: je ne suis pas malade (aucun arrêt maladie), ni en accident de travail. Mais inapte à tous postes.

En cas de réponse favorable par l'inspection du travail sur ce licenciement, aurais-je droit au paiement des salaires que j'aurais dû avoir si j'étais restée en poste ? Il me restait 2 ans à faire pour clôturer mon mandat.

Merci beaucoup !

Louise

Par **Prana67**, le **05/01/2022** à **12:08**

Bonjour,

En premier lieu prenez contact avec le médecin du travail. C'est lui qui vous a déclaré inapte, je ne peux même pas comprendre que vous ne sachiez pas pourquoi.

En second lieu prenez contact avec l'inspection du travail pour expliquer votre situation. Si la situation n'est pas claire ils ne vont probablement pas valider votre licenciement.

Voyez aussi avec vos collègues élus s'ils ont été consultés pour votre inaptitude.